

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 18 janvier 2021 à 19h30, à huis clos, de façon virtuelle avec un enregistrement audio et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale, Louise Pelletier, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

#### **R2021-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **R2021-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **R2021-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

#### **R2021-01-004 OMH DE MANIWAKI-GRACEFIELD – NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Maniwaki-Gracefield est composé de 5 à 9 membres, dont au moins 2 locataires et 2

18-01-2021

membres du conseil municipal de la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer 2 membres du conseil municipal à titre de représentants de la Ville de Maniwaki comme membres du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Maniwaki-Gracefield;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents de nommer la conseillère Sophie Beaudoin et le conseiller Sonny Constantineau représentants de la Ville de Maniwaki comme membres du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Maniwaki-Gracefield.

ADOPTÉE.

**R2021-01-005 DEMANDE DE COMPENSATION À HYDRO-QUÉBEC PAR LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS - APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la région de Grand-Remous est très vaste et très boisée;

CONSIDÉRANT QUE cette région est souvent frappée par des vents violents causant fréquemment des bris d'arbres ou de branches qui tombent sur les fils électriques et causent des pannes de courant;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces incidents, la brigade de pompiers est appelée à se rendre sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers n'ont pas la formation, ni l'équipement nécessaire afin de dégager les fils électriques et qu'ils doivent faire appel aux employés d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de l'arrivée des employés d'Hydro-Québec, les pompiers doivent sécuriser les lieux et souvent diriger la circulation durant plusieurs heures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'appuyer la municipalité de Grand-Remous dans sa demande de compensation à Hydro-Québec afin de minimiser les coûts d'intervention aux municipalités locales;
- de faire parvenir une copie de cette résolution à notre député provincial M. Robert Bussière, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE.

**R2021-01-006      DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLES NAUTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE      la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau jouit de plus de 3200 cours d'eau sur son territoire, attirant de nombreux plaisanciers chaque été;

CONSIDÉRANT QU'      en raison de la pandémie de la COVID-19, la Vallée-de-la-Gatineau a constaté une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs de son territoire au cours de la saison estivale 2020, les résidents de la MRC et les touristes ayant favorisé les vacances au Québec;

CONSIDÉRANT QUE      cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique val-gatinoise, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE      l'achalandage constaté à l'été 2020 est à prévoir pour 2021 et qu'il est primordial que des activités supplémentaires de prévention et de patrouilles nautiques soient mises en place, pour éviter les accidents et incidents avec blessés et décès;

CONSIDÉRANT QUE      ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mises à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautiques : port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées, équipements de sécurité requis;

CONSIDÉRANT QUE      ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi éviter toute situation déplorable;

CONSIDÉRANT QU'      il pourrait notamment être intéressant de prévoir l'embauche de cadets supplémentaires dédiés uniquement à ces fins;

CONSIDÉRANT      la recommandation des membres du comité de Sécurité publique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 21 octobre 2020 dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans leurs démarches auprès de la Sûreté du Québec afin d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021;

18-01-2021

- de transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE.

**R2021-01-007 PROGRAMME DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – DEMANDE ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire accroître la surveillance et la prévention de la criminalité sur son territoire durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki convient d'assumer une responsabilité financière relative à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de la juridiction policière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'effectuer une demande auprès de la Sûreté du Québec pour bénéficier des services de cadets dans le cadre du "Programme de cadets de la Sûreté du Québec" ;
- de demander à la Sûreté du Québec que les cadets déployés sur le territoire de la Ville de Maniwaki soient les mêmes pour toute la période estivale ;
- d'autoriser la directrice générale Madame Karine Alie Gagnon à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE.

**R2021-01-008 COMPTES FOURNISSEURS – DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de décembre 2020 s'élève à 463 725,34 \$;

18-01-2021

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 C 0082 est au crédit de 4,60 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 463 729,94 \$;
- d'approprier les fonds aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE.

**R2021-01-009 COMPTES FOURNISSEURS – JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de janvier 2021 s'élève à 66 600,29 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 66 600,29 \$;
- d'approprier les fonds aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE.

**R2021-01-010 PÊCHE EN VILLE - PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES COURS D'EAU ET ACTIVITÉ DE "PÊCHE EN HERBE"**

CONSIDÉRANT QUE le quai public et la passerelle situés sur les berges de la Rivière Désert sont accessibles gratuitement et qu'il est possible d'y pratiquer la pêche à gué durant la saison de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE le volet "Ensemencement estival" du "Programme de soutien pour l'ensemencement des cours d'eau" du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs combiné à l'activité "Pêche en herbe" de la Fondation de la Faune du Québec offrent la possibilité d'organiser une activité municipale (Pêche en Ville) utilisant ces infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est un excellent moyen de promouvoir et de favoriser la pêche récréative auprès des jeunes;

18-01-2021

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'effectuer une demande conjointe dans le cadre du volet "Ensemencement estival" du "Programme de soutien pour l'ensemencement des cours d'eau" du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'obtention d'un montant de 2 000 \$ et de l'activité "Pêche en herbe" de la Fondation de la Faune du Québec;
- et d'autoriser Michèle Côté, technicienne en loisirs, à signer tout document relatif à ce programme et à cette activité.

ADOPTÉE.

**R2021-01-011 BUDGET 2021 DE L'OMH DE MANIWAKI-GRACEFIELD – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de l'OMH de Maniwaki-Gracefield, pour l'exercice financier 2021, anticipent un déficit de 338 908 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Maniwaki au déficit est de 33 891 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette participation financière pourrait être effectuée en quatre versements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'approuver les prévisions budgétaires déficitaires de l'OMH de Maniwaki-Gracefield au montant de 338 908 \$;
- et d'accepter de participer financièrement au remboursement de ce déficit pour la somme de 33 891 \$.

ADOPTÉE.

**R2021-01-012 RÈGLEMENT 1009 « POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA VILLE DE MANIWAKI À IMPOSER ET PRÉLEVER TOUTES LES TAXES ET LES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES, POUR L'ANNÉE FISCALE 2021 » - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Sonny Constantineau à la séance régulière du conseil le 14 décembre 2020 concernant le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

18-01-2021

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 1009 « Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2021 », tel que présenté.

ADOPTÉE.

**R2021-01-013 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES COMPOSTABLES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour la collecte et le transport des matières compostables;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit:

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT TOTAL (avant les taxes) (nombre de collectes estimé à 35)</b>	<b>MONTANT PAR COLLECTE (avant les taxes)</b>
Transport RLS	77 000.00 \$	2 200.00 \$
Services Sanitaires J.L.R. Cloutier	67 086.48 \$	1 916.76 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à Services Sanitaires J.L.R. Cloutier inc. pour le montant ci-haut mentionné, plus les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis, et ce, pour la période du 10 mars 2021 au 31 janvier 2022.

ADOPTÉE.

**R2021-01-014 TRAVAUX DE PLOMBERIE (ENTRETIEN ET INSTALLATION) – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a effectué un 2<sup>e</sup> appel d'offres par invitation pour les travaux de plomberie (entretien et installation);

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a reçu une (1) soumission qui se lit comme suit :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>TRAVAUX DEMANDÉS</b>	<b>PLOMBIER CERTIFIÉ COMPAGNON</b>		<b>PLOMBIER APPRENTI</b>		<b>Pointage final</b>
	<b>CATÉGORIES</b>	<b>Taux horaire soumissionné</b>	<b>Points</b>	<b>Taux horaire soumissionné</b>	<b>Points</b>	
Climatisation ManiwaKi	Réparation, installation ou remplacement <b>Lundi au vendredi 8h à 17h</b>	90 \$	6	80 \$	6	22
	Réparation, installation ou remplacement <b>Soirs et fins de semaine</b>	90 \$	5	80 \$	5	

18-01-2021

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à Climatisation Maniwaki, étant la seule soumission reçue et conforme aux exigences du devis, au montant ci-haut mentionné, plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2022.

ADOPTÉE.

**R2021-01-015      RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL L'AN 3 DU SCHÉMA RÉVISÉ - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE      suite à l'adoption du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, chaque municipalité doit produire un rapport annuel du plan de mise en œuvre local;

CONSIDÉRANT QUE      le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Maniwaki, M. Jason Campbell, a produit le rapport du plan de mise en œuvre local pour l'an 3 du schéma révisé, tel que stipulé dans le « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le rapport annuel de mise en œuvre local pour la Ville de Maniwaki, pour l'an 3 du schéma révisé, tel que présenté.

ADOPTÉE.

**R2021-01-016      ENTENTES RELATIVES À LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'INTERVENTION EN DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE      la Ville de Maniwaki possède les équipements et les ressources essentielles pour intervenir en cas d'accident nécessitant des pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE      la Ville de Maniwaki offre assistance, en cas d'accident nécessitant des pinces de désincarcération, aux municipalités environnantes qui le désirent;

CONSIDÉRANT QUE      la Ville de Maniwaki et les municipalités intéressées désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-24.1) pour conclure une entente relative à la fourniture d'un service d'intervention en désincarcération;

18-01-2021

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la conclusion d'ententes relatives à la fourniture d'un service d'intervention en désincarcération avec les municipalités;
- d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer toute entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération.

ADOPTÉE.

**R2021-01-017 RÈGLEMENT 1010 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C47-1) confère aux municipalités le pouvoir de réglementer les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki développe divers projets en agriculture urbaine et encourage toute nouvelle pratique de production alimentaire à une échelle locale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki souhaite autoriser et réglementer la garde de poules en milieu urbain via un projet pilote;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Philippe Laramée à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement 1010 relatif à la garde de poules en milieu urbain, tel que présenté.

ADOPTÉE.

**R2021-01-018 ACHAT FOURGONNETTE UTILITAIRE ALLONGÉE 1 TONNE NEUVE – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire allongée neuve 1 tonne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 2 (deux) soumissions qui se lisent comme suit;

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL (avant les taxes)
Hubert Auto	44 361 \$
J.E. Gendron Auto ltée	39 911 \$

**18-01-2021**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à J.E. Gendron Auto ltée, pour le montant ci-haut mentionné, plus les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis.

ADOPTÉE.

#### **VARIA**

Aucun point ajouté.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

#### **R2021-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 19h50.

ADOPTÉE.

---

Francine Fortin, mairesse

---

Louise Pelletier, greffière